

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 416

présenté par

M. Gouffier-Cha, Mme Rixain, Mme Lazaar, Mme Muschotti, Mme Gayte, M. Le Bohec,
Mme Trastour-Isnart, Mme Lebon, Mme Santiago, Mme Rauch et Mme Battistel

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Compléter la dix-neuvième ligne de la sixième colonne du tableau de l'alinéa 160 par les mots :

« *(désagrégé par sexe)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est issu des travaux de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Il vise à préciser l'indicateur mesurant le nombre de victimes de violations des droits humains recevant de l'aide européenne, en faisant apparaître la part de femmes et d'hommes.